Comment l'assurance et la protection sociale contribuent-elles à la gestion des risques dans les sociétés développées ?

Fiche méthode

(SES 1re spécialité · Regards croisés · Assurance, protection sociale et gestion des risques)

La démarche face à une question sur les risques

1. Je qualifie le risque : probabilisable ou non (risque ou incertitude), ce qu'il menace (bien, personne, revenu), individuel ou corrélé, et qui y est le plus exposé ou vulnérable.

2. Je nomme l'outil de gestion : prévention, mutualisation, diversification ; puis l'institution qui le porte (famille, société d'assurance, mutuelle, pouvoirs publics) et, pour la protection sociale, sa logique (assurance, assistance, universelle).

3. J'explique le mécanisme avec un exemple chiffré (espérance de perte, prime pure, part, écart), puis je nuance : aléa moral, sélection adverse, coût, non-recours, débats.

Le réflexe — définition précise, mécanisme expliqué, exemple chiffré et daté : le trio qui fait la différence dans toute réponse de SES.

Cas 1 · Qualifier un risque

Réflexe — probabilité estimable → risque, sinon incertitude ; bien, personne ou revenu ; individuel ou collectif ; exposition et vulnérabilité.

Exemple. Trois événements : une épidémie due à un virus inconnu, la panne d'une chaudière, la fermeture de l'entreprise où l'on travaille.

Le virus inconnu relève d'abord de l'**incertitude** (aucune probabilité calculable) et frappe beaucoup de personnes à la fois.

La panne est un risque de dommage aux **biens** ; la fermeture, un risque **économique** de perte de revenu, plus lourd pour un salarié sans épargne.

Attention — un événement certain n'est pas un risque ; exposition (probabilité d'être touché) ≠ vulnérabilité (gravité des conséquences).

Cas 2 · Lire une attitude face au risque

Réflexe — espérance de perte = probabilité × montant ; payer plus → aversion ; payer pour jouer → goût du risque ; se croire à l'abri → perception biaisée.

Exemple. Probabilité de 0,5 % de perdre 30 000 € ; l'individu accepte de payer jusqu'à 200 € pour s'assurer.

Perte moyenne : $0{,}005 \times 30\,000 = 150$ €.

Il accepte $200 - 150 = \mathbf{50}$ € de plus : il est **averse au risque**.

Attention — payer plus que la perte moyenne n'est pas irrationnel ; les conduites à risque varient selon l'âge, le sexe et le milieu social.

Cas 3 · Calculer une prime et juger l'assurabilité

Réflexe — sinistres attendus = assurés × probabilité ; prime pure = probabilité × coût moyen ; prime payée = prime pure × (1 + chargements).

Exemple. 2 000 boutiques assurées contre le vol ; probabilité 3 % ; coût moyen 4 000 € ; chargements de 25 %.

Sinistres attendus : $2\,000 \times 0{,}03 = 60$; prime pure : $0{,}03 \times 4\,000 = 120$ €.

Prime payée : $120 \times 1{,}25 = \mathbf{150}$ €. Assurable : vols nombreux et indépendants d'une boutique à l'autre.

Attention — beaucoup d'assurés ne suffit pas si les risques sont corrélés : il faut alors diversifier ou se réassurer.

Cas 4 · Peser les effets du partage des risques

Réflexe — effet positif (sécurité, initiative, innovation) puis effet pervers (aléa moral après le contrat), puis l'outil qui concilie les deux.

Exemple. Remboursé sans limite pour l'optique, un salarié change de lunettes chaque année sans en avoir besoin.

> Son comportement change après le contrat, l'assureur ne le voit pas : **aléa moral**.
>
> Réponse : un plafond de remboursement ou une franchise, qui lui laisse une partie du coût sans le priver de lunettes utiles.

Attention — aléa moral = après le contrat ; sélection adverse = avant ; trop de reste à charge fait renoncer aux soins.

Cas 5 · Repérer les institutions

Réflexe — pour chaque protection : qui (famille, société d'assurance, mutuelle, pouvoirs publics), selon quel principe, avec quelle limite.

Exemple. Une inondation, reconnue catastrophe naturelle par arrêté, détruit la cuisine d'un couple.

> Leur assureur habitation (mutuelle ou société d'assurance) les indemnise grâce à la surprime payée par tous ; il se réassure auprès de la Caisse centrale de réassurance, garantie par l'**État**.
>
> En attendant, leur **famille** les héberge.

Attention — une mutuelle est privée, à but non lucratif ; l'État agit aussi par l'obligation d'assurance et la prévention.

Cas 6 · Classer une prestation sociale

Réflexe — avoir cotisé → assurance ; ressources faibles → assistance ; résidence ou enfants → universelle ; puis le financement dominant.

Exemple. Retraite complémentaire d'un ancien couvreur, proportionnelle aux points acquis par ses cotisations ; allocation aux adultes handicapés d'une personne sans autres ressources ; soins d'un enfant de 4 ans.

> Retraite complémentaire : **assurance** (cotisations). Allocation aux adultes handicapés : **assistance** (condition de ressources).
>
> Soins de l'enfant : **protection universelle** (résidence). Toutes reposent sur la solidarité nationale.

Attention — le modèle bismarckien est une assurance, pas une assistance ; la cotisation dépend du revenu, la prime privée du risque.

Les pièges

- Confondre risque (probabilisable) et incertitude (non probabilisable, Knight, 1921).
- Confondre exposition au risque et vulnérabilité.
- Juger irrationnel de payer une prime supérieure à la perte moyenne.
- Croire que la mutualisation rembourse à chacun ce qu'il a versé.
- Oublier que la loi des grands nombres exige des risques indépendants.
- Inverser aléa moral (après le contrat) et sélection adverse (avant).
- Prendre une mutuelle pour un organisme public, ou réduire la protection sociale à la Sécurité sociale.
- Classer le modèle bismarckien du côté de l'assistance, ou confondre cotisation sociale et prime privée.

Ce document est la propriété intellectuelle de Ben, professeur particulier (benprofparticulier.fr), protégée par le Code de la propriété intellectuelle (art. L. 111-1 et L. 122-4). Il est mis à disposition pour un usage personnel de révision. Toute reproduction, diffusion, mise en ligne ou revente, totale ou partielle, sans autorisation écrite est interdite et constitue une contrefaçon (art. L. 335-2).